



Double nationalité pour enfant

Par **toniocom**, le **21/05/2013** à **11:54**

Marié depuis septembre 2011 en France, vivant en France, ma femme de nationalité russe (pays n'ayant pas signé la convention de La Haye) et moi-même sommes dans l'attente d'un heureux événement, la naissance de notre enfant qui est prévue pour septembre.

Ma femme étant citoyenne russe souhaite demander la citoyenneté russe pour l'enfant qui naîtra en France même si je m'y oppose (possible sans le consentement du père en Russie depuis le début de l'année). Elle souhaite donc que cet enfant ait la double nationalité et pour cela demander un passeport en Russie avec une adresse en Russie ou ma belle-mère habite alors que nous vivons en France!!!.

Le bien-fondé de cette demande, dont je ne vois pas l'intérêt, m'alerte et je me demande si cette situation pourrait causer des problèmes en cas de séparation.

Si ma femme décide de partir avec l'enfant en Russie avant qu'un jugement de divorce soit prononcé, je pense à l'enlèvement, y aura-t-il pas un problème lorsque je tenterai de faire revenir l'enfant en France s'il a la double nationalité?

L'autre pays reconnaîtra-t-il la citoyenneté française de cet enfant, que pourrais-je faire pour revoir mon enfant? Ne risque-t-il pas d'y avoir des ordonnances de garde contradictoires....?

Ne pensez-vous pas que choisir la double nationalité pour cet enfant c'est aller au devant des problèmes en cas de séparation, Pourriez-vous me conseiller à ce sujet et me dire ce qui serait le plus raisonnable de faire pour l'intérêt de l'enfant?